

**Le Président**

## **COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2010**

Lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2010, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

### **I – Débats décidés**

#### **1) Projet de réseau de transport public du Grand Paris**

Le dossier destiné au public comporte, conformément aux dispositions de l'article 3 paragraphes II et IX de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, les éléments suivants :

- les objectifs et les caractéristiques du projet du réseau de transport public du Grand Paris,
- l'exposé des enjeux socio-économiques,
- l'estimation du coût et les modes de financement envisagés,
- les prévisions de trafic,
- l'analyse des incidences sur l'aménagement du territoire,
- le rapport environnemental et l'avis de la formation d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable,
- les éléments techniques et financiers du projet Arc Express .

La Commission a examiné le projet de dossier du débat et considère qu'il est suffisamment complet pour être soumis au débat public. Toutefois la Commission souhaite que soient explicitées à l'occasion du débat les prévisions de trafic ainsi que la nature et la répartition des recettes.

Le dossier, qui doit être publié par la Commission au moins un mois avant le début du débat public, conformément aux dispositions de l'article 3-III de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 au Grand Paris, est mis en ligne ce jour et peut être consulté sur le site [www.debatpublic-reseau-grandparis.org](http://www.debatpublic-reseau-grandparis.org).

Sur proposition de M. François LEBLOND, président de la commission particulière du débat public sur le réseau de transport public du Grand Paris, la Commission a approuvé les modalités d'organisation du débat public :

- 51 réunions publiques, à savoir
  - réunions communes d'ouverture et de clôture avec la Commission particulière du débat public (CPDP) sur le projet Arc Express,
  - 6 réunions thématiques, (urbanisme et quartiers, intermodalités et réseaux de transport, clusters et potentialités de développement, coût et financement, environnement et qualité de vie, compétitivité et rayonnement européen)
  - 7 réunions générales dont 2 communes avec la CPDP Arc Express,
  - 36 réunions de proximité dont une commune avec la CPDP sur le projet Arc Express, une commune avec la CPCP sur le projet de prolongement du RER E à l'Ouest et la CPDP Arc Express, une commune avec la CPDP Interconnexion Sud des lignes à grande vitesse en Ile-de-France.
- site Internet interactif dédié avec retransmission télévisée des réunions et blog du débat, coordonné avec le site interactif dédié du projet Arc Express,
- système de questions réponses, cahiers d'acteurs,
- relations avec la presse et actions de communication axées sur les réseaux de transport.

Le calendrier du débat a été avancé : il aura lieu du 30 septembre 2010 (réunion d'ouverture) au 31 janvier 2011 (réunion de clôture).

## 2) Projet Arc Express

Sur proposition de M. Jean-Luc MATHIEU, président de la commission particulière sur le projet Arc Express, la Commission a approuvé les modalités d'organisation du débat public :

- 21 réunions publiques, à savoir
  - réunions communes d'ouverture et de clôture avec la commission particulière du débat public (CPDP) sur le projet de réseau de transport public du Grand Paris,
  - 3 réunions communes avec la CPDP sur le projet de réseau de transport public du Grand Paris,
  - 1 réunion commune avec la CPDP sur le projet de réseau de transport public du Grand Paris et la CPDP sur le projet de prolongement du RER E à l'Ouest.
  - 14 réunions.
- site Internet interactif dédié, coordonné avec le site du projet de réseau de transport public du Grand Paris,
- système de questions réponses, cahiers d'acteurs,
- relations avec la presse et actions de communications axées sur les réseaux de transport.

Les éléments techniques et financiers du projet de réseau de transport public du Grand Paris sont intégrés au dossier du maître d'ouvrage.

Le dossier du débat est mis en ligne ce jour et peut être consulté sur le site [www.debatpublic-arcexpress.org](http://www.debatpublic-arcexpress.org).

Le calendrier du débat a été avancée : il aura lieu du 30 septembre 2010 (réunion d'ouverture) au 31 janvier 2011 (réunion de clôture).

La Commission se réserve la possibilité d'organiser si nécessaire d'autres réunions communes aux projets Arc Express et Réseau de transport public du Grand Paris.

Philippe DESLANDES